

Arrêté ministériel fixant la grille d'évaluation prévue à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 novembre 2010 wallon portant exécution des articles 3, 13, § 2, et 18 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme, des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région ;

Vu le décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, son article 18 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 novembre 2010 wallon portant exécution des articles 3, 13, § 2, et 18 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, son article 4 ;

Vu l'avis du XXX Conseil d'État, donné le XXX en application de l'article 84, §1er, alinéa 1er, 1°, des lois sur le Conseil d'État coordonnées le 12 janvier 1973 ;

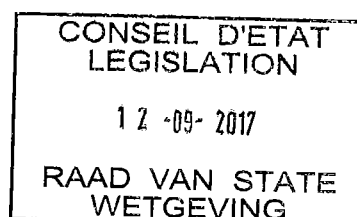
Considérant que les parcs naturels font l'objet d'une évaluation décennale et qu'une évaluation intermédiaire est réalisée après une période de cinq ans ; que ces évaluations portent sur le fonctionnement du parc naturel et de la commission de gestion, ainsi que sur le bilan des actions menées par le parc naturel dans le cadre du rôle visé à l'article 7 du décret et du plan de gestion visé à l'article 8 du décret ; que la cohérence entre le plan de gestion et les plans et programmes en vigueur, ainsi que l'adéquation des politiques communales par rapport aux objectifs du plan de gestion, sont également évaluées ;

Considérant que les rapports d'évaluation décennale et d'évaluation intermédiaire sont élaborés par la commission de gestion sur la base d'une grille d'évaluation arrêtée par le Gouvernement ;

Considérant que l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 novembre 2010 wallon portant exécution des articles 3, 13, § 2, et 18 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels, prévoit que « les évaluations intermédiaire et décennale des parcs naturels visées à l'article 18 du décret sont réalisées conformément à une grille d'évaluation arrêtée par le Ministre ayant les Parcs naturels dans ses attributions » et que « la grille d'évaluation porte sur les thèmes suivants : 1° évaluation du leadership; 2° évaluation de la stratégie et de la planification; 3° ressources humaines; 4° partenariats et ressources; 5° processus internes et contrôle interne; 6° mesure des résultats atteints par le parc naturel et par la commission de gestion dans leurs efforts pour satisfaire les besoins et les attentes du public et des partenaires; 7° mesure des résultats atteints par le parc naturel en matière de satisfaction et de motivation du personnel; 8° mesure des résultats des performances-clés atteints par le parc naturel. » ; que le même article 4 dispose également que « la grille d'évaluation prévoit une méthode de pondération de ces thèmes, de manière à obtenir une équivalence entre les résultats en matière de management interne du parc, de résultats obtenus par le parc naturel auprès du public et des partenaires, et de résultats des performances-clés » ;

Considérant que le présent arrêté a pour objet d'arrêter grille d'évaluation susvisée ;

Arrête :



Article 1^{er}. La grille d'évaluation visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 novembre 2010 wallon portant exécution des articles 3, 13, § 2, et 18 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels est établie conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Namur, le XXX

01 SEP. 2017

Signature du Ministre



Annexe à l'arrêté ministériel fixant la grille d'évaluation prévue à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 novembre 2010 wallon portant exécution des articles 3, 13, § 2, et 18 du décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels

GRILLE D'ÉVALUATION

I. FONCTIONNEMENT DU PARC NATUREL ET DE LA COMMISSION DE GESTION

Thème n°1 – Evaluation du Leadership

Identification du Directeur du Parc naturel :

Mr/Mme :

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
1.1 – Donner une orientation au Parc naturel dans le cadre du développement de ses missions			
1.2 – Développer et mettre en place un système de management pour gérer le Parc naturel et la Commission de gestion			

Cotation chiffrée	
Total des deux critères / 10	
Total du thème n°1 / 10	

Conclusion sur le thème n°1 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème n°2 – Evaluation de la stratégie et de la planification

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
2.1 – Collecte des informations sur les besoins actuels et futurs du Parc naturel et de la Commission de gestion			
2.2 – Développement, révision et actualisation de la stratégie et de la planification du Parc naturel et de la Commission de gestion en fonction des besoins et des ressources disponibles			

Cotation chiffrée	
Total des deux critères / 10	
Total du thème n°2 / 10	

Conclusion sur le thème n°2 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème n°3 – Ressources humaines

Ressources humaines disponibles (en équivalents temps plein) :

Année T	T+1	T+2	T+3	T+4	T+5	T+6	T+7	T+8	T+9

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
3.1 – Gestion des ressources humaines, développement des compétences des collaborateurs et alignement des objectifs individuels sur ceux du Parc naturel et de la Commission de gestion			
3.2 – Implication des collaborateurs en développant le dialogue, la responsabilité et la délégation de pouvoir			
3.3 – Gestion des conflits			

Cotation chiffrée	
Total des trois critères / 15	
Total du thème n°3 / 10	

Conclusion sur le thème n°3 :

.....

.....

.....

.....

.....

Thème n°4 – Partenariats et ressources

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
4.1 – Développement, mise en œuvre et gestion de partenariats avec le public et les organisations externes			
4.2 – Gestion financière			
4.3 – Gestion des implications et des équipements			

Cotation chiffrée	
Total des trois critères / 15	
Total du thème n°4 / 10	

Conclusion sur le thème n°4 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème n°5 – Processus internes et contrôle interne

Identification des processus internes en vigueur pour le Parc naturel et la Commission de gestion

Intitulé du processus	Logigramme / organigramme

Le Parc naturel et la Commission de gestion sont-ils inscrits dans une démarche de certification des organisations (ISO, EMAS, ...) ? OUI / NON

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
5.1 – Conception et gestion continue des processus internes de fonctionnement et mise en œuvre de processus de contrôle interne			

Cotation chiffrée	
Total du critère / 5	
Total du thème n°5 / 10	

Conclusion sur le thème n°5 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

II. BILAN DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DES MISSIONS ET DU PLAN DE GESTION DU PARC NATUREL

Thème n°6 – Mesure des résultats atteints par le Parc naturel et par la Commission de gestion dans leurs efforts pour satisfaire les besoins et les attentes du public et des partenaires

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
6.1 – Résultats des indicateurs de satisfaction des citoyens et des partenaires			

Cotation chiffrée	
Total du / 5	
Total du thème n°6 / 40	

Conclusion sur le thème n°6 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Thème n°7 – Mesure des résultats atteints par le Parc naturel en matière de satisfaction
et de motivation du personnel**

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Appréciation suivant la grille de lecture
7.1 – Identification des indicateurs utilisés afin de mesurer le degré de motivation et de satisfaction du personnel			
7.2 – Résultats des mesures de satisfaction et de motivation du personnel			

Cotation chiffrée	
Total du critère / 10	
Total du thème n°7 / 10	

Conclusion sur le thème n°7 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème n°8 – Mesure des résultats des performances-clés atteints par le Parc naturel.

Les performances-clés du Parc naturel et de la Commission de gestion sont évalués par rapport :

- aux objectifs opérationnels contenus dans le plan de gestion du Parc naturel ;
- à la cohérence des plans et programmes en vigueur sur le territoire du Parc naturel par rapport au plan de gestion ;
- à l'adéquation des politiques communales en vigueur sur le territoire du Parc naturel avec le plan de gestion du Parc naturel ;
- aux objectifs internes définis par la Commission de gestion.

Critère d'évaluation	Points forts relevés	Points d'amélioration à apporter	Evaluation en % des objectifs atteints
8.1 – Mesure des réalisations et identification des résultats et échéances en matière de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Parc naturel (article 7, 1° du décret du 16 juillet 1985 relatif aux Parcs naturels)			
8.2 – Mesure des réalisations et identification des résultats et échéances en matière de définition et d'orientation des projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable (article 7, 2° du décret du 16 juillet 1985 relatif aux Parcs naturels)			
8.3 – Mesure des réalisations et identification des résultats et échéances en matière de développement durable en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie (article 7, 3° du décret du 16 juillet 1985 relatif aux Parcs naturels)			
8.4 – Mesure des réalisations et identification des résultats et échéances en matière de collaboration entre les Parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes et la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent le Parc naturel (article 7, 6° et 7° du décret du 16 juillet 1985 relatif aux Parcs naturels)			
8.5 – Mesure des réalisations, identification des résultats et échéances et planification en matière d'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne (article 7, 5° du décret du 16 juillet 1985 relatif aux Parcs naturels)			

Résultats obtenus par le Parc naturel pour l'ensemble des thèmes :

Thème	Maximum	Total obtenu pour le thème	Commentaires
1. Leadership	10		
2. Stratégie et planification	10		
3. Ressources humaines	10		
4. Partenariats et ressources	10		
5. Processus et contrôle interne	10		
6. Résultats auprès du public et des partenaires	40		
7. Résultats auprès du personnel	10		
8. Résultats des performances-clés	100		
TOTAL GENERAL	200		
Moyenne	/ 100		

Conclusion générale par rapport à l'évaluation globale :

[illegible]

Grille de lecture et consignes relatives à la détermination des cotations

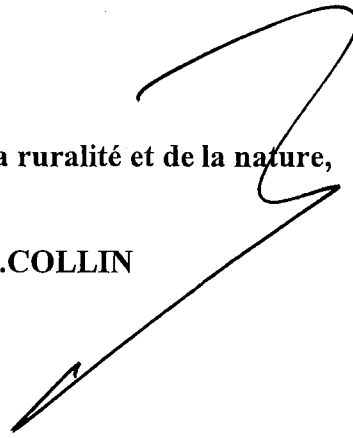
Appréciation	Description proposée (Conclusions résultant de l'application du critère d'évaluation ou résultats découlant des indicateurs de mesures ou de performances)	Cotation à attribuer
Très insatisfaisant	Aucune action n'est menée ; Aucune information n'est disponible ; Aucun résultat n'est mesuré ; Aucune stratégie ou processus n'est défini ; Aucun contrôle n'est effectué	0
Insatisfaisant	Aucune action n'est menée pour le moment mais un plan d'action a été adopté et planifie la mise en œuvre de l'action considérée ; Les résultats relevés montrent une évolution négative de l'organisation ou une impossibilité d'atteindre les objectifs définis	1
Moyen	Un plan d'action a été exécuté ; Un processus a été validé et mis en œuvre ; Des indicateurs ont été identifiés et font l'objet de mesures régulières ; Les résultats relevés démontrent une tendance stable de l'organisation ou l'atteinte de certains objectifs	2
Bon	Un contrôle de la bonne exécution des processus et du respect des échéances fixées est effectué ; Les résultats relevés démontrent une tendance à l'amélioration de l'organisation ou l'atteinte de la majorité des objectifs	3
Très bon	Sur base des constats relevés lors des contrôles et des résultats des indicateurs, les mesures correctrices sont adoptées à brève échéance ; Les résultats relevés démontrent une évolution significative de l'organisation ou l'atteindre de tous les objectifs	4
Excellent	Chaque action est définie, planifiée, mise en œuvre et contrôlée de manière régulière ; Un mécanisme d'amélioration continue de la structure existe et est appliqué ; D'excellents résultats ont été enregistrés de manière durable, tous les objectifs ont été atteints	5

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel fixant la grille d'évaluation applicable aux Parcs naturels,

Le Ministre de la ruralité et de la nature,

01 SEP. 2017

R. COLLIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to R. Collin, is positioned to the right of the text 'Le Ministre de la ruralité et de la nature,' and above the date '01 SEP. 2017'.